

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Action " Aide aux Transports sur les réseaux métropolitains à destination des Bénéficiaires du RSA": avenant n°1 à la convention entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 relatif à la convention initiale conclue avec la Métropole Aix-Marseille Provence concernant l'octroi de l'aide aux transports sur les réseaux métropolitains aux bénéficiaires du RSA, dont le projet est annexé au rapport,
- d'allouer un crédit d'un montant annuel maximum de 191.800,00€ correspondant à l'intégration du réseau de transport « Carreize » au périmètre de la convention.

Cette dépense d'un coût total annuel maximum de 191.800,00 € sera financée sur le chapitre 017 sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement mis à disposition au titre du budget 2017.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée